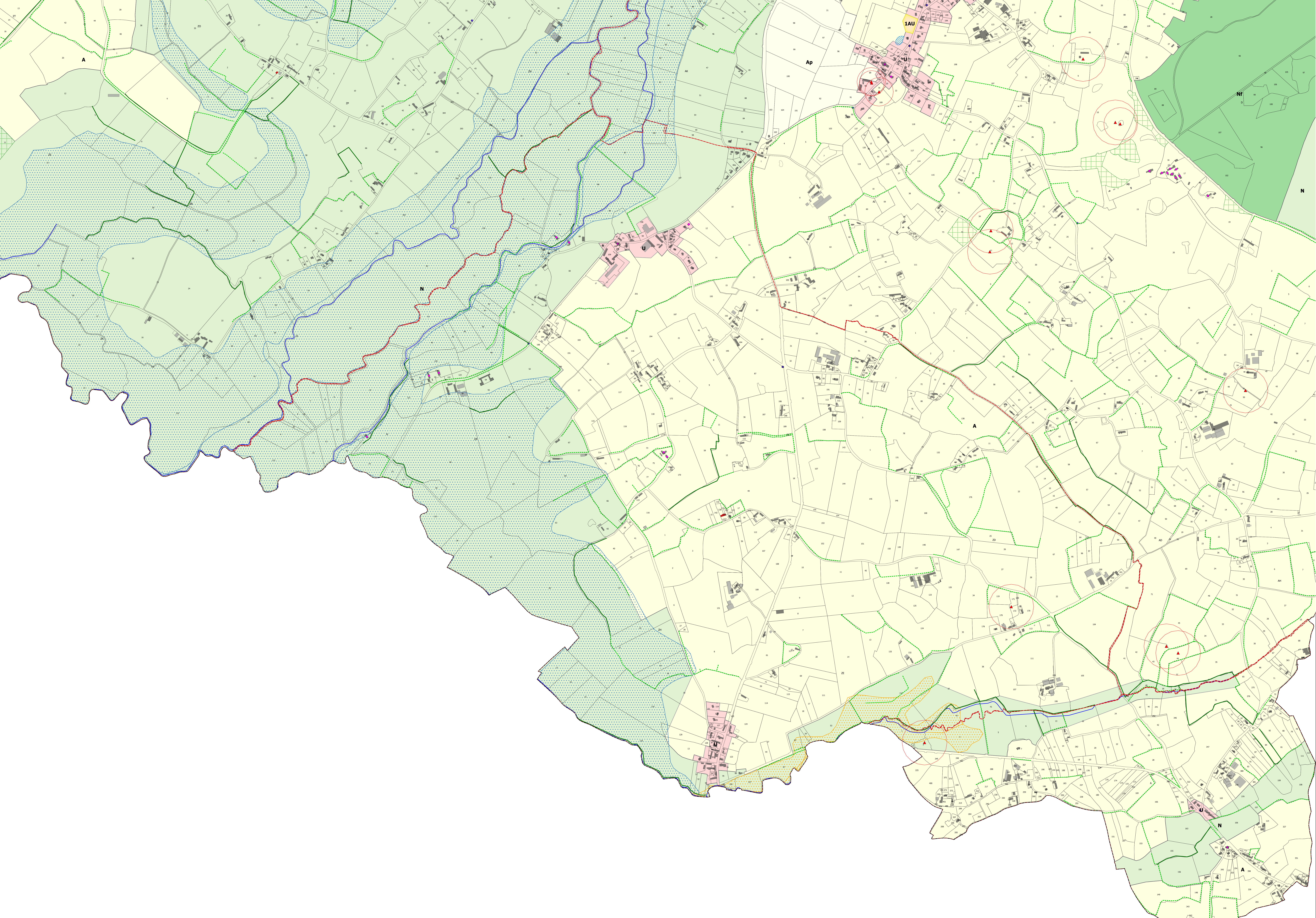




Limite de commune

Limites de zonage

U

1AU

A

Ap

N

NF

Prescriptions et informations

Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zones humides à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

PPRi : servitude d'utilité publique avec un règlement particulier à appliquer en fonction du zonage réglementaire

AZI : zonage sans valeur réglementaire qui induit des prescriptions pour prendre en compte le risque

Cavité souterraine

Périmètre de cavité souterraine

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

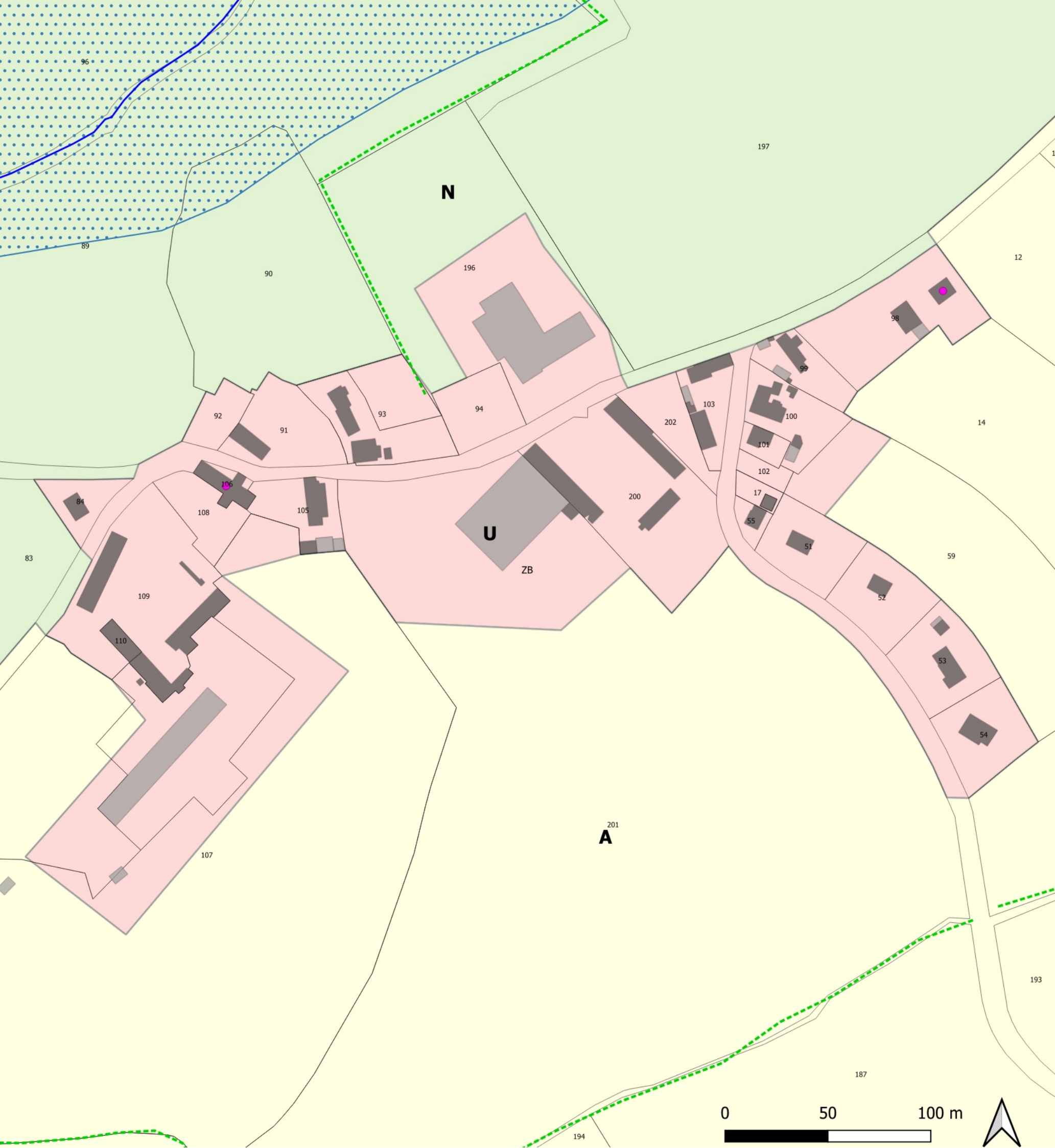
Pièce n°6.1.2

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

BARVILLE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUI	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026



- Limite de commune
- PPRI : servitude d'utilité publique avec un règlement particulier à appliquer en fonction du zonage réglementaire
- Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

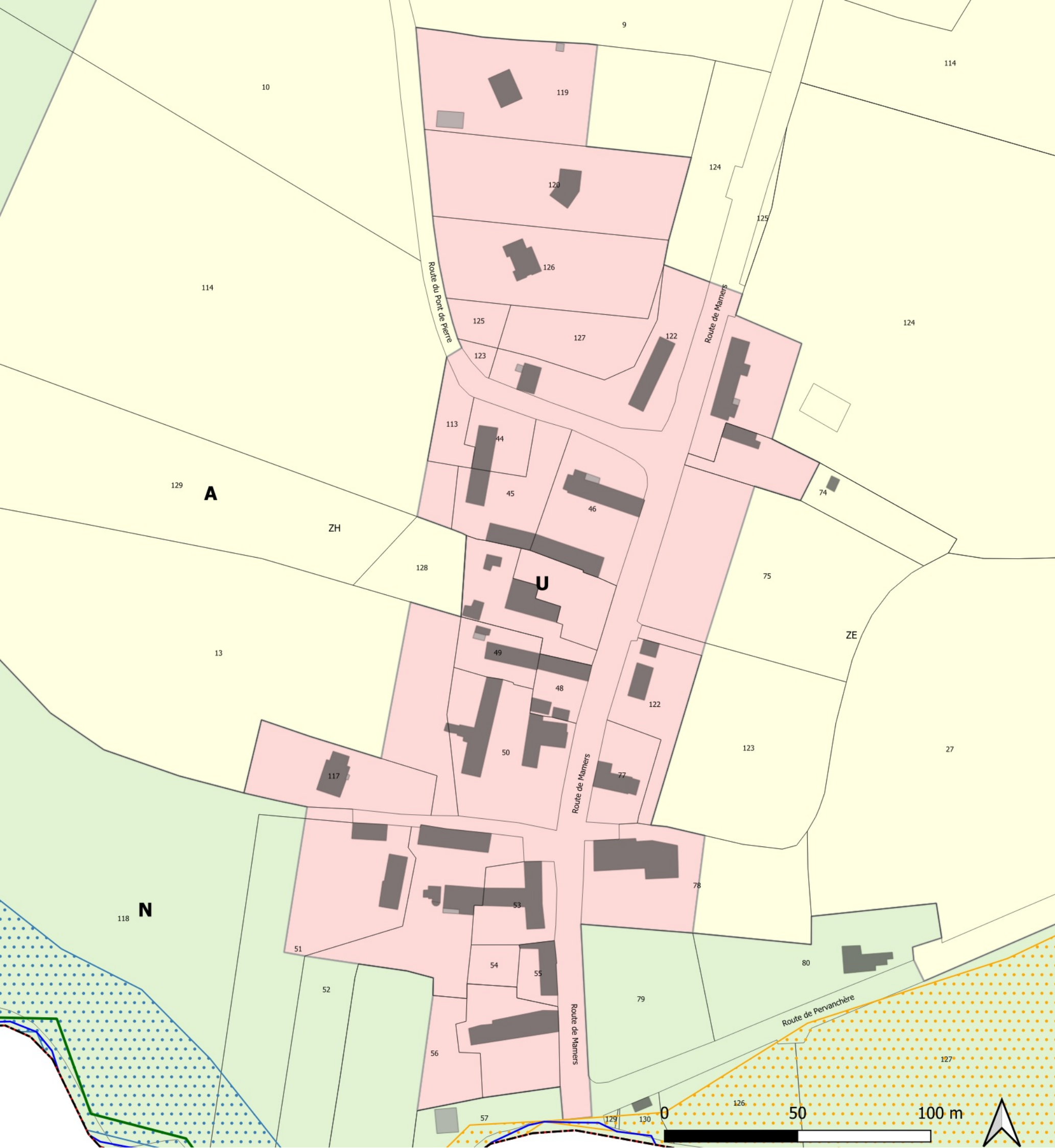
Pièce n°6.1.2a

REGLEMENT GRAPHIQUE

**BARVILLE
Bourg**

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026





- Limite de commune
- AZI : zonage sans valeur réglementaire qui induit des prescriptions pour prendre en compte le risque
- PPRI : servitude d'utilité publique avec un règlement particulier à appliquer en fonction du zonage réglementaire
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.2b

REGLEMENT GRAPHIQUE

**BARVILLE
Bourg**

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026

